

Commune de Gabian

EXTRAIT DE DELIBERATION

Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 19 Septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, et le Mercredi 19 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames FELIX Marysa, FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN épouse ROUSSET Agnés.

Messieurs ALLEMANY Christian, BOUTES Francis, FOREZ Daniel. SOULIE Christophe.

Procuration de Madame HUGUEUX épouse GARRIGUE Sandrina à Monsieur FOREZ Daniel.

Membres absents : Madame PAILLES Pilar et Messieurs BERTHOMIEU Michel, PAGEOT Emmanuel.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

65/2018 : Décision modificative N°2 au Budget Mairie.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer une décision modificative au budget Mairie.

Il faudrait effectuer les modifications ci-dessous :

- 2913 : Immo en cours-construction : - 10 000 €
- +
- 2184 : Mobilier : - 1 000 €

- 2183 : matériel de bureau et informatique + 11 000 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE ET AUTORISE** la décision modificative N° 2.
- Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le maire,

